

Horaires de la JP | La Journée professionnelle diffusée en présentiel (Salle des promotions-Séminaire de Québec) et en visioconférence, a une durée de 7 heures (excluant pauses et lunch). L'horaire est de 8 h 30 à 17 h.

Visioconférence | La diffusion par visioconférence de ses activités de formation est faite par Teams. Par ailleurs, vous bénéficierez d'un soutien logistique avant le début de la JP et en tout temps pendant la diffusion.

Attestation de participant et reconnaissance

L'attestation de participation | Une attestation de participation est émise lorsque le participant a assisté, par visioconférence ou en présentiel, aux activités offertes dans le cadre de la Journée professionnelle (JP) du 29 mai 2024.

Le Barreau du Québec | Pour les fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), faisant affaires sous le nom de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, remettra une attestation de participation de 7 heures. **La Chambre des notaires** | Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires, les activités diffusées par l'AAPI qui ont un lien avec l'exercice de la profession de notaire sont admissibles.

Inscription & documentation | Les frais d'inscription, indiqués sur le formulaire d'inscription, incluent la documentation transmise par courriel, l'accès à la visioconférence et l'attestation de participation. Pour les participants.es en présentiel, il est également inclus la restauration lors des pauses et du lunch du midi. Nous sommes aussi heureux de vous annoncer que l'AAPI organise cette Journée sans papier; aucun document ne sera fourni sur place.

Inscription valide à la réception du formulaire | Nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible en nous transmettant le formulaire d'inscription par voie électronique aapi@aapi.qc.ca ou par télécopieur, au 418 624-0738, et en l'acheminant ensuite avec votre chèque à l'ordre de « **AAPI** », à l'adresse suivante : **Formation AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec (Québec) G1N 2M1**. Les frais d'inscription et d'adhésion peuvent être acquittés par chèque, par virement bancaire ou par carte de crédit – communiquez avec l'Association 418 624-9285

Politique d'annulation ou de remboursement | L'AAPI se réserve le droit d'annuler la Journée professionnelle si elle juge le nombre de participants insuffisant. L'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

- Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'à 2 jours avant l'événement;
- Plus de 15 jours ouvrables avant l'événement : aucuns frais d'annulation
- Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début de l'événement : 50% des frais d'inscription sont exigibles;
- Moins de 7 jours ouvrables avant la tenue de la JP : les frais d'inscription sont exigibles.

Emploi-Québec | En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du Règlement sur les dépenses admissibles, les activités et les formations dispensées par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et est reconnue par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du programme ainsi que les factures.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (LPRPSP) | Conformément à l'article 8 de la LPRPSP, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé au siège social de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.